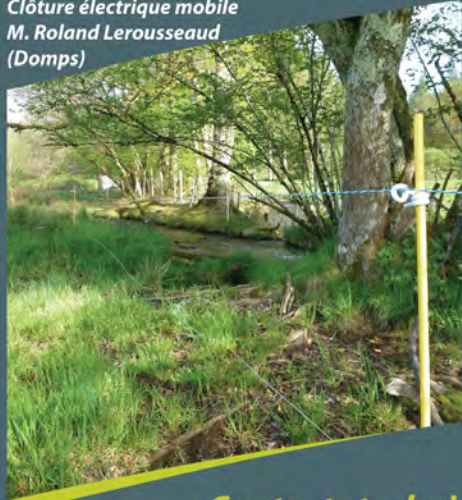


Abreuvement en pré de fond et franchissement de cours d'eau

La mise en défens des berges

Les aménagements précédemment proposés sont complétés par des clôtures, permettant de protéger le ruisseau et les rigoles. Le type de clôtures est laissé au libre choix de l'exploitant.

Clôture électrique mobile
M. Roland Lerousseaud
(Domps)



Contactes techniciens

Nicolas LHÉRITIER

Chargé de mission Eau - Agriculture

eau-agri@monts-et-barrages-en-limousin.fr

Cécilia QUIGNARD

Chargée de mission Eau-Environnement

environnement@monts-et-barrages-en-limousin.fr

Site : <http://www.monts-et-barrages-en-limousin.fr>

Avec le soutien financier de :



Projet cofinancé par l'Union Européenne

Comment bénéficier des aides techniques et financières ?

Conditions d'éligibilité :

Pour bénéficier des aides financières du Syndicat mixte Monts et Barrages :

- Les parcelles doivent être référencées dans la Déclaration d'Intérêt Général*.
- Mettre en place des aménagements dont les caractéristiques sont issues d'une concertation avec le technicien du Syndicat Monts et Barrages.

* la Déclaration d'Intérêt Général est un arrêté préfectoral autorisant le Syndicat à engager des travaux sur des parcelles privées et à y injecter de l'argent public ; elle cadre les aménagements réalisables et définit les parcelles éligibles.

Les financements :

Deux cas de figure :

- **l'exploitant réalise lui-même les aménagements** : les fournitures des clôtures, abreuvoirs gravitaires, passerelles, descentes aménagées sont financées à **100 %**.
- **les travaux sont réalisés par une entreprise** mandatée par le Syndicat Monts et Barrages : les aménagements (fournitures comprises) sont financés à **hauteur de 70 %**.

Contactez le Syndicat au 05 55 69 57 60

LE PROGRAMME SOURCES EN ACTION

Engagé en 2011, le programme « Sources en action » constitue une démarche d'envergure associant seize maîtres d'ouvrages (collectivités ou associations) qui mènent des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont (2440 km²). Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public du Bassin de la Vienne. Il fait l'objet d'un contrat territorial financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Limousin, l'Europe (notamment dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature) ainsi que les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne.



<http://www.sourcesenaction.fr>

Aides techniques et financières du Syndicat mixte Monts et Barrages

Terre d'élevage, le Pays Monts et Barrages bénéficie de paysages façonnés par cette activité. Ces vallons pâturés le caractérisent et le rendent attractif.

La préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques ainsi que l'intérêt porté aux activités agricoles qui y sont liées sont de fait des préoccupations légitimes du Syndicat mixte Monts et Barrages.

L'entretien des cours d'eau est une action menée par le Syndicat depuis le Contrat de Restauration Entretien débuté en 2003. Plus récemment, la directive Cadre Européenne sur l'eau de 2000 nous demande de persévérer dans ce domaine pour atteindre le bon état des eaux d'ici 2015.

Afin de s'investir pleinement dans cette mission, le Syndicat mixte Monts et Barrages s'inscrit dans le programme « Sources en action » entre 2011 et 2015 pour mener des opérations de restauration et d'entretien des milieux aquatiques dans différents contextes dont les milieux riverains pâturés.

L'élevage et les cours d'eau préservés sont incontestablement des atouts pour notre Pays. C'est pour cela que le Syndicat Monts et Barrages propose des aides financières et techniques pour que ces deux piliers fondateurs et d'avenir pour notre territoire soient unis pour son développement.

Hervé Valadas,
Président du Syndicat mixte Monts et Barrages



Du constat à l'action

L'étape préalable indispensable à la mise en oeuvre d'actions concrètes fut l'analyse de l'état des ruisseaux durant l'année 2009 dans le but de préparer un programme d'actions 2011 - 2015. Les principales causes de dysfonctionnement des cours d'eau du territoire sont dues à l'abandon des prés de fond et zones humides associées, au non-entretien des végétations arborées des rives, mais aussi aux mauvaises et aux non-gestions d'étangs ou encore aux points de blocage de la continuité écologique.

L'abreuvement direct des troupeaux dans les ruisseaux et en des endroits non maîtrisés est également une cause de dégradation des ruisseaux par l'effondrement des berges, l'émission de sédiments qui colmatent les fonds et l'altération de la qualité de l'eau.

Ce constat a amené le Syndicat mixte Monts et Barrages à développer un service eau-agriculture, pour accompagner les exploitants volontaires dans la mise en adéquation de l'abreuvement en pré de fond et du franchissement des ruisseaux avec la qualité des milieux aquatiques.

Les passerelles et arches

Les **passerelles** permettent d'enjamber le cours d'eau sans avoir à modifier le lit. Elles peuvent être dimensionnées pour le seul passage des troupeaux, mais aussi pour un tracteur muni d'un outil.

Réalisation d'une passerelle en poutrelles métalliques et madriers
M. Philippe Poutissou (Champnétery)



-1- Réalisation des plots d'encrage -2- Calage des poutrelles métalliques -3- La passerelle achevée

Les passages à gué empierrés

Le **passage à gué empierré** est particulièrement adapté aux ruisseaux relativement larges (largeur supérieure à deux mètres). Il permet à la fois d'éviter les effets des piétinements de berges et des traversées de tracteur (destruction des berges et habitats aquatiques associés, érosions, tassement des sols), tout en permettant l'abreuvement du bétail qui garde les pieds au sec.

Passage à gué avec empierrement du lit
Gaec Baurie (Champnétery)



Réalisation d'un passage à gué avec empierrement simple des berges
M. Roland Lerousseau (Domps)



-1- Le passage à gué avant aménagement -2- Mise en place de la couche grossière -3- Mise en place de la couche superficielle -4- Roulage de la couche superficielle pour tassement et stabilisation des différentes couches

Le franchissement de cours d'eau



Berges détruites et eau troublée par l'abreuvement incontrôlé du bétail



Pose d'une passerelle en bois supportant le passage d'un tracteur
M. J-L Dorliat



Une arche en PEHD

Les **arches** en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) ne nécessitent pas de surcreusement du lit du cours d'eau pour leur mise en place. Surmontées d'un remblai, elles sont adaptées au passage des troupeaux et des tracteurs.

Il arrive parfois que le lit du ruisseau soit trop meuble et qu'il soit endommagé à chaque passage du troupeau ou d'un engin agricole. Il faudra dans ce cas réaliser un empierrement du lit supplémentaire avec des matériaux uniquement pierreux et graveleux. Les fines ne seront pas employées dans le lit du ruisseau. En revanche, si le cours d'eau est doté d'un lit pierreux et stable, seules les berges font l'objet d'un empierrement afin de les stabiliser.

L'abreuvement

Les descentes aménagées

Les **descentes aménagées** sont des stabilisations d'encoches d'érosion créées par le bétail en un point où il s'abreuve régulièrement.

L'empierrement permet de solidifier le sol, de le rendre drainant en surface.

L'abreuvoir gravitaire

Jusqu'à présent, les **abreuvoirs gravitaires** étaient essentiellement approvisionnés par des captages de sources. Cependant, les petites mouillères ainsi captées, viennent à faire défaut dans la garantie d'une ressource en eau régulière pour les cours d'eau. Si le cumul des drainages et captages de sources constitue une dégradation pour la quantité d'eau en réduisant les surfaces de zones humides, il affecte aussi la biodiversité d'un territoire.

Mise en place de deux abreuvoirs en réseau chez M. J-L Dorliat (Nedde)



-1- Déroulage et amorçage du tuyau d'amenée d'eau du premier bac



-2- Le premier bac installé



-3- Mise en place du tuyau entre les deux bacs



-4- Le bac en bout de réseau installé



Filtre-décanteur placé au niveau des prises d'eau

L'abreuvement gravitaire alimenté par des cours d'eau, rigoles et mares est possible. Rares sont les prés de fond et les cours d'eau ne disposant pas de suffisamment de pente pour permettre l'installation d'un abreuvoir gravitaire. La réussite de ce type d'aménagement va alors dépendre du procédé de filtration, car à l'inverse d'un captage d'eau souterraine, le prélèvement en cours d'eau est rendu plus complexe du fait des sédiments pouvant obstruer rapidement les crépines classiques. Dans le cadre de ce programme de limitation des dégradations des berges et du lit des ruisseaux en contexte agricole, le Syndicat mixte Monts et Barrages a conçu un filtre décanteur qui permet d'assurer un approvisionnement en eau à partir des cours d'eau sans que celui-ci ne nécessite un entretien trop fréquent. Le nettoyage du dispositif est facilité par un accès rapide et simple au filtre sans risque de désamorçage.

Les pompes de prairies



Essai des pompes de prairies chez M. Roland Lerousseau

Les **pompes de prairies** présentent l'intérêt d'être très rapidement installées, aisément déplaçables et ne nécessitent aucune énergie pour fonctionner. Certains modèles sont adaptés à l'abreuvement du veau : dans ce cas, la vache pompe pour lui et remplit un petit baquet sur le côté. Il convient de prévoir au minimum deux pompes par troupeau et une pompe pour dix mères afin que les bêtes dominantes ne s'accaparent pas le point d'eau. Jusqu'à présent, le principal inconvénient des pompes était le fait qu'elles pouvaient être détériorées par le gel. Il existe désormais des pompes munies d'un système anti-gel. Il s'agit d'une chaufferette dont le combustible est de la paraffine.

Aménagement d'un point d'abreuvement
M. Roland Lerousseau (Domps)



-1- Point d'abreuvement avant aménagement



-2- La descente aménagée finalisée

Un abreuvoir gravitaire mobile en polyéthylène installé par le GAEC du Masbaret (Saint-Léonard de Noblat) et un bac fixe en béton sur un site géré par le Conservatoire d'espaces naturels Limousin (Beaumont-du-Lac)



© Cen Limousin